



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le vendredi 25 mars 2016 à 16 h 30 sous la présidence de François ANDRE, maire.
Absent excusé : Philippe BERGOT

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016

 **Service des eaux** : En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 98 435 € 99 et les recettes à 155 502 € 39. Il en résulte un excédent global de 57 066 € 40. La section d'investissement dégage un excédent de 236 585 € 93, à reporter au budget 2016.


 **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)** : La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de 18 915 € 30.


 **Commune** : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 530 918 € 82 et les recettes à 783 980 € 71. Il en résulte un excédent global de fonctionnement de 253 061 € 89 affecté à l'investissement à concurrence de 212 206 € 05. Le solde de 40 855 € 84 est reporté au budget de fonctionnement de l'année 2016.

La section d'investissement se solde par un déficit global de 11 726 € 05.


Ces différents comptes ont été approuvés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2016

 **Service des eaux** : Le budget 2016, voté à l'unanimité, s'équilibre en section d'exploitation à 179 613 € 31 et en investissement à 303 474 € 24.

 **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)** : Le budget 2016, voté à l'unanimité, s'équilibre en section d'exploitation à 37 790 € 30. Sont budgétisés :

- les contrôles conception et réalisation des assainissements neufs, financés par les bénéficiaires de permis de construire.
- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

 **Commune** : Le budget est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en fonctionnement à 733 803 € 08.

La section d'investissement quant à elle s'équilibre à 971 924 € 37.

Après remboursement des capitaux d'emprunt, pour 75 000 €, sont inscrites au budget les opérations suivantes :

- L'aménagement d'un terrain multisports sur l'ancien court de tennis extérieur, à côté de la halle de pétanque, pour 42 000 €.
- L'acquisition de terrains, derrière l'école, pour la constitution d'une réserve foncière, en vue de l'aménagement futur d'un lotissement, pour 40 000 €.
- Les travaux d'effacement des réseaux basse tension et éclairage public, rue des écoles, pour 45 720 € (l'effacement du réseau télécom est prévu en section de fonctionnement pour 50 280 €).
- La rénovation de la salle polyvalente pour 728 242 € 44 et l'aménagement de la cuisine pour 21 500 €.

Ces opérations sont financées essentiellement par :

- de l'autofinancement à concurrence de 346 045 € 26,
- des subventions certaines du Département et de l'Etat pour 154 106 € (2 nouvelles demandes ont été effectuées auprès de l'Etat. Les réponses devraient être connues d'ici l'été),
- les fonds de concours de la Communauté de communes de la Baie du Kernic pour 20 782 € 23

→ le produit de cessions de terrains et bâtiment pour 41 249 €
 → la réalisation d'un emprunt de 402 000 € auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 1.60 % sur une durée de 15 ans.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (inchangés par rapport à 2015)

- Taxe d'habitation : 11.85 %
- Taxe Foncière sur la propriété bâtie : 11.15 %
- Taxe Foncière sur la propriété non bâtie : 30.35 %

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE TREFLEZ

La commune participera aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame du Sacré Coeur de Tréfléz (77 élèves) à concurrence de 740 € par élève, soit une participation globale de 56 980 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES EXTERIEURES DU 1^{ER} DEGRE

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique primaire de Lesneven (3 élèves), de l'école DIWAN de Lesneven (1 élève), de l'école primaire Argoat/Sacré Cœur de Lesneven (2 élèves), de l'école primaire Notre Dame de La Sagesse de PLOUIDER (3 élèves) et de l'école publique du 1^{er} degré de Plouescat. Une enveloppe de 8 000 € est prévue à cet effet au budget.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE GESTION DU PERCEPTEUR

A l'unanimité, le conseil municipal accorde à Mme Maryse GUENNEC, Comptable de la commune au Centre des Finances Publiques de SAINT POL DE LEON, l'indemnité de conseil et de gestion conformément à la réglementation en vigueur.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

A l'unanimité, l'enveloppe prévue au budget pour les subventions sollicitées auprès de la commune, est distribuée de la manière suivante :

CENTRE APPRENTISSAGE CFA QUIMPER	20 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENSEMBLE (Quinzaine culturelle)	252 €
AMICALE CYCLISTE GOULVEN PLOUIDER TREFLEZ	250 €
COMITE DE JUMELAGE TREFLEZ/LACROIX BARREZ	1 000 €
SOCIETE DE CHASSE DE TREFLEZ	200 €
ETOILE SPORTIVE DE TREFLEZ	800 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	44 €
IFAC BREST	60 €
ASSOCIATION AR PINTIG	350 €
INSTITUT RURAL LESNEVEN	40 €
BASKET BBCK	150 €
PLOUIDER SPORT NATURE	200 €
STADE LESNEVIEN ATHLETISME	60 €
1,2,3 BOUTCHOUS	200 €

MEMORIA MEDIEVAL HERAM	400 €
LA NUIT DES ETOILES	2 300 €
LA CROIX ROUGE	100 €
LA TREFLEZIENNE (club de Pétanque)	250 €
DYNAMITE SPORT (Zumba à Tréfléz)	300 €
LA TRANSLEONARDE	150 €
MAISON FAMILIALE DE PLABENNEC	40 €
GYM KERNILIS	20 €
ADMR LESNEVEN	210 €

TARIFS DE LOCATION DE LA MTL ET DE LA SALLE POLYVALENTE

A compter du 1^{er} septembre prochain, les tarifs de location des salles se déclinent de la manière suivante :

BATIMENTS	<u>Tréfléziens</u>	<u>Extérieurs</u>	<u>Cautions</u>
M.T.L.	100 €	200 €	500 €
Salle polyvalente	200 €	350 €	Salle : 300 € Ménage : 300 €

TARIFS DE LOCATION DE TABLES ET CHAISES

Les tarifs de location des tables et chaises dont dispose la commune, sont désormais les suivants :

Table : 2 € l'unité

Chaise : 0.25 € l'unité.

Il sera demandé systématiquement un chèque de caution de 200 €

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire est autorisé à signer un avenant avec l'entreprise PORRA, titulaire du lot « Electricité » pour un montant TTC de 1395 € 48 correspondant à des travaux supplémentaires nécessaires à l'aménagement de la cuisine.

DEMANDE DE PARTICIPATION ACCUEIL LOISIRS DE BRIGNOGAN

2 enfants originaires de la commune sont inscrits ponctuellement à l'accueil de loisirs mis en place par la commune de Brignogan. La commune de Tréfléz participera à concurrence de 5 € par journée de présence.